

## 100 000 personnes recrutées en CDI entre 2014 et 2016

© 23/10/2015 |  Amélie Bachelet •  Terre-net Média

**36 branches patronales et 4 organisations syndicales de salariés ont signé l'Accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans la filière alimentaire. Une satisfaction pour l'Association nationale des industries alimentaires (Ania), Coop de France et la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD).**

Evoqué lors de l'intervention de Manuel Valls, le Premier ministre, à l'occasion de la Conférence Sociale du 19 octobre 2015, l'Accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans la filière alimentaire est « historique » selon l'Ania, Coop de France et la CGAD.

Signé par 36 branches patronales et 4 organisations syndicales de salariés, il aborde les thématiques liées à la formation, aux compétences, au handicap au travail, à la qualité de vie au travail, et la structuration du dialogue social dans la filière.

En termes d'emploi et de développement de compétences, il prévoit notamment :

- Le recrutement de 100 000 personnes en CDI entre 2014 et 2016, dont 50 % de jeunes de moins de 30 ans et 5.5 % de seniors de plus de 50 ans.
- La formation en alternance de 170 000 jeunes entre 2014 et 2017 ;
- La fusion des observatoires des métiers qui permet de mieux se mesurer au sein de la filière et de réaliser des études prospectives collectives ;
- L'harmonisation des certifications qualifiantes visant à reconnaître les compétences des salariés entre les grands secteurs de la filière et à favoriser leur mobilité professionnelle.

L'accord sera déposé dans les prochains jours pour extension à l'administration compétente ainsi qu'au conseil des prud'hommes de Paris.

Jean-Philippe Girard, Philippe Mangin et Jean-Pierre Crouzet, respectivement président de l'Ania, de Coop de France et de la Cgad, se réjouissent de cet accord : « Les acteurs de la filière alimentaire ont rempli leurs engagements dans le cadre du Pacte de Responsabilité. La progression des perspectives d'embauche définies dans cet accord historique passe notamment par le renforcement de la compétitivité de nos entreprises et le maintien d'un environnement législatif et réglementaire favorable à leur développement. L'Ania, Coop de France et la CGAD se félicitent de la dynamique collective qui a permis de signer cet accord en faveur de l'emploi en France. »